

bonne intelligence, & une inalterable Amitié avec la République, on ne tardera pas à en avoir des preuves réelles; & pour prévenir à l'avenir de pareilles plaintes, le Roi a ordonné qu'aucun de ses Sujets ne pourra, sans une Patente Royale, être Garde Côte, ni prendre aucun Navire, & sans qu'il ait donné caution valable des dommages qu'il pourroit causer, & que les Gouverneurs en seront eux-mêmes responsables.

Ceci considéré, ce ne seroit pas correspondre à une conduite si nette, que d'accorder l'union qu'on dit être demandée, & de faire cause commune. Par rapport à la réplique en question, il paroît qu'il est nécessaire d'en voir le contenu; & si la sollicitation n'a pour but que de bons offices pour procurer la meilleure & la plus prompte expédition de ce que souhaite l'Angleterre, comme on en a fait en dernier lieu, bien loin de m'opposer à l'exécution, je m'offre à les appuyer avec les miens, quoique je croye ces bons offices assez inutiles, vu la déclaration que le Roi a faite de ses bonnes dispositions dans sa réponse. Je sçais combien S. M. est portée à conserver une sincère amitié & une bonne harmonie avec l'Angleterre, & combien elle souhaite d'éviter tout ce qui pourroit troubler le repos public, au maintien duquel nous devons tous concourir. Comme V. H. P. regleront leur Résolution à cet égard sur le préavis de la Province d'Hollande, je me flatte, qu'elle sera favorable aux intérêts de S. M. & conforme à tout ce que j'ai cru devoir leur représenter en son Royal nom, uniquement pour l'effet mentionné, A la Haye, ce 3. Avril 1738.

Les Etats Généraux ont répondu à ce Mémoire par de fortes assurances du désir qu'ils ont de vivre en bonne intelligence avec le Roi d'Espagne, & par des louanges à Mr. de St. Gilles de ses intentions